



*fédération nationale du mérite maritime
et de la médaille d'honneur des marins*

Placé sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901

PROCES – VERBAL de CONSULTATION

La pandémie de covid 19, nous a contraint d'annuler notre assemblée générale prévue le jeudi 26 mars 2020 ; pour satisfaire aux exigences de l'article 02.01 du règlement intérieur de notre fédération, il a été demandé à tous les membre de la section Poitou / Charentes de se prononcer sur les 3 documents réglementaires (Rapport d'activité 2019, Rapport financier 2019 et projet de budget 2020). Ces documents ont été communiqués à tous les adhérents (144), assortis d'un bulletin réponse, soit par courriel soit par courrier postal.

A ce jour, nous avons reçu 64 réponses, aux trois questions ci-dessous :

(M'abstient ; Approuve ; désapprouve) : Le rapport d'activité de la section PCH

(M'abstient ; Approuve ; désapprouve) : Le rapport financier 2019 de la section PCH

(M'abstient ; Approuve ; désapprouve) : Le Budget prévisionnelle 2020 de la section PCH

Les trois documents ont été approuvés par tous les répondants, soit 44% des membres de la section PCH.

Fait à Aytré le 25 Avril 2020

Daniel GRUARD Président de la section PCH de la FNMM